



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 71/13

VERS UN RÈGLEMENT PACIFIQUE AU MOYEN-ORIENT

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la Chambre des communes le 1^{er} avril 1971.

...Les efforts qu'on déploie actuellement en vue d'en arriver à un règlement pacifique et durable au Moyen-Orient comportent constamment des dangers et offrent des possibilités stimulantes. L'absence depuis le 7 mars d'une entente officielle et réciproque au sujet du cessez-le-feu souligne combien il est encore dangereux que les hostilités reprennent à moins qu'une nouvelle impulsion ne soit donnée à l'initiative actuelle en vue de préserver la paix. Toutefois, les perspectives sont encourageantes et j'espère que les parties intéressées en profiteront.

Le Gouvernement canadien a suivi avec un vif intérêt les derniers échanges dirigés par l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de favoriser un règlement pacifique fondé sur la résolution 242, laquelle...a été rédigée avec le concours du Canada qui faisait alors partie du Conseil de sécurité. Même si le Canada ne participe pas directement à l'entreprise, ce qui nous laisse donc dans l'ignorance de tous les aspects des échanges, nous pouvons faire certaines observations à partir des faits qui nous sont connus.

Je tiens tout d'abord à réitérer le plein appui du Gouvernement canadien à l'ambassadeur Jarring pour les efforts soutenus et inlassables qu'il déploie afin d'aider les parties à aboutir à un règlement fondé sur la résolution du Conseil de sécurité. La Chambre est pleinement consciente de l'envergure des questions à résoudre; il serait illusoire d'espérer une progression rapide vers une entente. Mais le rapport du secrétaire général du 5 mars sur l'état de la mission de l'ambassadeur Jarring est assez encourageant.

En signalant l'intensité des derniers efforts pour en arriver à une solution pacifique, le secrétaire général fait remarquer que l'accord général s'est fait sur certains des problèmes à régler. Il rappelle aussi avec satisfaction la réponse positive donnée par la République arabe unie à des questions précises soulevées par l'ambassadeur Jarring. La Chambre le sait: dans sa réponse, la RAU a affirmé qu'elle était prête à conclure la paix avec Israël à condition, bien entendu, qu'on puisse s'entendre à l'amiable sur les modalités